



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

- **LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2014**
- **LE PROJET DE BUDGET ANNEXE FEDER 2014-2020 AU BUDGET 2014**
- **LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2015**

Adopté en séance plénière du 8 octobre 2014

RAPPORT : **Projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2014 de la Région Réunion**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 du Conseil régional pour l'exercice 2014. Celui-ci propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant total de 10 962 000 euros, l'inscription de nouveaux crédits de paiement (352 500 euros) ainsi qu'un réajustement de recettes de l'ordre de 352 000 euros.

S'agissant plus particulièrement des dépenses, le Conseil note :

- l'ouverture en section d'investissement d'une autorisation de programme nouvelle de 800 000 euros pour le projet de « wifi grand public » ;
- la suppression des crédits (16 000 000 d'euros) prévus pour le projet de continuité territoriale numérique. Cette suppression de crédit est extrêmement regrettable, car elle signifie l'abandon du projet de continuité territoriale numérique dans son volet « mise en place à La Réunion de Serveurs de cache » dont l'objectif visait – via le stockage en local sur ces serveurs des informations les plus fréquemment sollicitées – à l'amélioration indéniable des connexions internet dans l'île tant en termes de rapidité que de capacité. De plus, pour le Conseil, même s'il demeure intéressant, le projet de « wifi grand public » ne pourrait à lui seul répondre aux attentes et besoins des Réunionnais en trafic sur internet. Aussi, vu l'importance de la continuité territoriale numérique pour La Réunion et son développement, le Conseil régional, prenant acte de l'absence de soutien financier de l'État, aurait dû, dans un élan d'émancipation salvateur, relever ce défi et mettre en place cette continuité territoriale numérique dont l'île a tant besoin.

RAPPORT : **Projet de budget annexe FEDER 2014-2020 au budget 2014**

Le Conseil prend acte du projet de budget annexe FEDER 2014-2020 au budget 2014 du Conseil régional. Il tient à féliciter le Conseil régional pour avoir « confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de gestion pour le FEDER convergence 2014-2020 et de gérer ainsi une enveloppe FEDER de 1,139 milliard d'euros et par la même d'assumer les responsabilités financières fixées par l'article L.1511-2 du Code général des collectivités territoriales ».

En effet, l'exercice de cette responsabilité nouvelle en ce qui concerne les fonds européens, place le Conseil régional en vrai chef de file du développement du territoire et des Hommes, avec des moyens à la hauteur de ses ambitions. Il appartient donc au Conseil régional de s'organiser avec pertinence et efficacité pour la meilleure utilisation de ce projet de budget annexe FEDER 2014-2020 au service de La Réunion et des Réunionnais.

RAPPORT : Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015

Groupe ad hoc « Affaires financières et européennes »

Sur la présentation générale

En préambule, le CCEE note que le document présentant les orientations budgétaires pour l'exercice 2015 de la Région a globalement gagné en clarté, même si certaines commissions n'y ont pas forcément trouvé l'ensemble des éléments attendus. Le CCEE remarque aussi le souci du Conseil régional d'inscrire, en cette fin de mandature, l'exposé des grandes options budgétaires dans le contexte économique tant global que local avec une analyse intéressante du contexte économique et financier international, national et local. Il trouve intéressante l'approche globale dans laquelle le Conseil régional situe ses orientations budgétaires pour l'exercice 2015 et tient à signaler sa satisfaction de lire un document riche et dense en orientations alors que l'assemblée régionale inaugure la dernière année de sa mandature.

Sur la forme, il apprécie tout autant les efforts de rédactions réalisés pour la plupart des rapports sectoriels. Détails et informations contextuels offrent une plus grande lisibilité de ce document. Ces clés de lecture sont particulièrement pertinentes, car elles restituent l'action régionale pour 2015, non dans un contexte isolé dénué de sens, mais bien dans un contexte caractérisé par un jeu d'influences économiques divers et variés tant sur le plan local, que national et international.

Sur le fond, plus que jamais, les politiques publiques régionales, si elles veulent réussir, doivent prendre en compte ces enjeux locaux et globaux. Pour le CCEE, il est donc pertinent que le Conseil régional le fasse et mette ainsi en œuvre des politiques publiques contextualisées.

De plus, comme le souligne également le Conseil régional, ce contexte est, à tous les échelons, morose et cette morosité économique et sociale impacte à des degrés divers le territoire réunionnais. Malgré, ou peut-être du fait de cela, le Conseil régional, met particulièrement en exergue, à travers ces orientations budgétaires pour 2015, la volonté de soutenir une dynamique de croissance dans l'île.

Le CCEE prend donc acte du contexte difficile qui motive, pour une part importante, les orientations proposées par la collectivité régionale dans la présentation générale de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

En effet, les orientations budgétaires s'avèrent être la confirmation de la recherche volontaire et programmée par la collectivité régionale de marge de manœuvre importante destinée à l'engagement de grands projets.

Cette impulsion se mesure à l'aune d'orientations budgétaires riches, laissant une grande part à la commande publique. Cela est plus que louable.

Par ailleurs, le CCEE relève que, le rapport présentant les orientations budgétaires pour l'exercice 2015 est globalement ambitieux même s'il considère que la stratégie de la collectivité régionale ne profite qu'au secteur « Routes et transports » avec un ciblage sur la nouvelle route du littoral

qui – en corollaire – réduit l'action régionale dans les autres domaines. Le CCEE sera donc d'autant plus vigilant sur la transposition budgétaire des ambitions affichées.

Il appartient au Conseil régional de rester vigilant en la matière pour optimiser cette dernière année de la mandature et anticiper sur les prochaines qui devraient être celle de profonds changements.

La réforme territoriale à venir, la nouvelle configuration du département avec le Conseil général qui voit son mode d'élection changer et les nouveaux contrats de plans État-Région qui, par ailleurs tardent à venir, et dont la désynchronisation avec les orientations 2014-2020 au niveau des fonds européens risquent de réduire les effets de synergie, sont autant de défis à relever.

Sur les ressources humaines du Conseil régional pour l'exercice 2015

Le CCEE comprend la politique du Conseil régional en matière de ressources humaines s'inscrivant dans le respect de la trajectoire d'équilibre budgétaire et financier mise en place.

Les choix effectués dans l'organisation administrative de l'autorité de gestion des programmes opérationnels FEDER avec la mise en place :

- de services instructeurs autour de guichets uniques rattachés aux directions générales adjointes ;
- de coordination globale du pôle d'appui FEDER ;
- d'entités concernées par l'organisation de l'autorité de gestion FEDER (autorité de certification, de paiement, de contrôle) ;

placent indéniablement le Conseil régional dans une voie d'émancipation réelle et effective pour assumer ses missions d'autorité de gestion.

S'agissant plus particulièrement de l'expérimentation du télétravail, le CCEE salue ce choix mais recommande à la collectivité régionale de la vigilance en la matière, car de nombreuses évaluations menées sur des expériences de ce type ont montré que le télétravail peut être source « d'associabilité » chez le personnel soumis à cette forme de travail.

Sur le patrimoine immobilier

Le CCEE salue le travail effectué dans ce domaine d'autant que cette gestion active du patrimoine immobilier permet à la collectivité de moins et de mieux dépenser pour celui-ci.

Le CCEE souscrit à la volonté du Conseil régional de mettre en place un programme d'acquisition qui permettra à la collectivité locale de mettre fin aux baux relatifs à l'hébergement des conseils consultatifs.

Sur ce point, le CCEE se permet de suggérer au Conseil régional d'étudier l'acquisition d'un immeuble à valeur patrimoniale dans le centre de Saint-Denis dont la parcelle offre plus d'une trentaine de place de parking. En effet, une acquisition de ce type, permettrait au Conseil régional de disposer d'une vitrine remarquable et fonctionnelle en plein centre de la capitale.

Sur les affaires européennes – les programmes européens

Le Conseil note qu'en matière d'affaires européennes et de programmes européens, l'exercice 2015 sera pour la collectivité régionale un exercice de rupture avec les exercices antérieurs. En effet, en plus du programme opérationnel FEDER Coopération territoriale dont la gestion

incombe au Conseil régional depuis les programmes 2007-2013, il revient pour la collectivité régionale d'être, pour le programme opérationnel FEDER Convergence, autorité de gestion pour les programmes 2014-2020.

Aussi, l'année 2015 est la première année de mise en œuvre effective de ce programme opérationnel Convergence pour le Conseil régional.

À ce titre, elle place encore plus le Conseil régional dans la voie de la responsabilité et de l'émancipation, car il s'agit pour celui-ci d'assumer pleinement et efficacement cette nouvelle mission.

Par ailleurs, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte de la volonté de la collectivité régionale d'instaurer un partenariat État-Région-Département rénové dans ce contexte où les trois autorités de gestion auront, pour les programmes opérationnels européens 2014-2020, la responsabilité de leurs mises en œuvres (Région pour FEDER Convergence et Coopération, Préfecture pour FSE Convergence et Département pour FEADER).

Pour le Conseil régional, ce partenariat rénové trouverait sa traduction dans la création d'une conférence des autorités de gestion (instance tripartite État-Région-Département) et permettrait d'assurer une gestion coordonnée et efficiente des différents programmes européens 2014-2020 à La Réunion.

Certes, ce partenariat rénové, élément d'une gouvernance reformatée semble louable et nécessaire. Toutefois, il convient également que l'Agile (cellule tripartite partenariale État-Région-Département) soit un acteur essentiel dans cette gouvernance nouvelle. Ses missions, même actualisées, se doivent d'être toujours consolidées. En effet, cette cellule, fortement enviée par les autres régions ultrapériphériques françaises doit demeurer un des principaux piliers du développement à venir de la gestion des programmes européens par le Conseil régional. Sans aucun doute, son expérience, ses pratiques reconnues et saluées par l'ensemble des acteurs publics et privés de La Réunion sont des bases saines et sûres à partir desquelles les guichets uniques rattachés aux directions générales adjointes peuvent bâtir leur savoir-faire et développer leurs actions.

Commission 1 « Vivre ensemble »

Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

L'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 par la commission « Vivre ensemble » appelle les remarques suivantes :

De manière globale, la commission note que les orientations budgétaires, au titre du champ culturel, pour l'exercice 2015, dernier exercice de la mandature, s'inscrit dans la continuité du projet de mandature présenté par le Conseil régional en 2010.

Elle souligne que le Conseil régional y est de plus en plus précis, que les projets y sont relativement bien détaillés et qu'ils couvrent des champs d'intervention qui se sont élargis et concernent tous les acteurs du champ : amateurs, professionnels, public, privés.

Pour une totale efficacité et une bonne lisibilité du dispositif, la commission insiste sur la nécessité pour la collectivité régionale :

- d'évaluer la réelle nature des besoins de chaque acteur en analysant leur projet afin de mettre en place une grille de lecture qui permettrait de cibler les lignes budgétaires adaptées à leur activité ;
- de définir de manière exhaustive et connue de tous, les critères d'accessibilités aux fonds régionaux.

Ensuite, dans le cadre d'une analyse plus détaillée, les remarques de la commission concernent cinq thématiques qu'elle estime transversales, à savoir :

- le soutien aux entreprises culturelles ;
- la création d'une agence culturelle de La Réunion ;
- l'action de la collectivité territoriale en qualité d'opérateur ;
- la démocratisation culturelle ;
- l'intervention du Conseil régional en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels.

Et deux autres plus spécifiques qui sont :

- la politique régionale en faveur de la littérature réunionnaise ;
- les événements culturels.

S'agissant du soutien aux entreprises culturelles, la commission note que « *depuis 2012, la Région a mis en place un dispositif novateur d'aides aux entreprises culturelles afin de les accompagner dans leur phase de développement ou de consolidation* » et qu'elle entend le poursuivre en 2015.

En effet, durant le prochain exercice, « *les entreprises culturelles locales pourront solliciter la Région afin de bénéficier d'aides à la création d'emploi, à l'investissement, au renforcement de l'équipe dirigeante, au recours au conseil extérieur ou encore d'aides aux projets pour les filières du livre et du spectacle vivant* ».

La commission tient cependant à s'assurer que la notion d'entreprise culturelle s'entend bien quant à la finalité de la structure, indépendamment de la forme juridique qu'elle revêt. Structures commerciales de type sociétés, auto-entrepreneurs ou associations constituent autant de composantes de la sphère de l'économie de la culture, pour qui l'accompagnement doit s'établir sur la base de contrats d'objectifs et de moyens clairement définis et évalués par des indicateurs précis.

S'agissant de la création d'une agence culturelle de La Réunion, la commission « Vivre ensemble » salue l'initiative de cette agence qui, si elle s'inscrit dans une logique stratégique de définition de schéma global et de pilotage opérationnel de la dynamique culturelle, peut devenir un levier pour la création et la diffusion dans une logique de mise en lien des réseaux professionnels existants.

Toutefois, elle s'interroge sur l'état d'avancement du projet dont elle n'avait pas eu connaissance antérieurement. En effet, dans la première partie du rapport, il est mentionné que le projet est en consultation (page 222), alors que, dans un second temps, le rapport évoque un projet en cours de réalisation (page 229). Aussi, qu'en est-il réellement de ce projet et quelles en sont les orientations ?

Faute d'éléments plus précis, et dans le souci que soit élaboré un projet plus pertinent et en lien avec le territoire, la commission préconise que soit préalablement réalisé un état des lieux du champ culturel (fermeture des salles, sous-utilisation de certains équipements, création au ralenti, etc.) D'autre part, il semble indispensable d'associer les professionnels à la définition des missions de l'agence afin de clarifier l'articulation entre les activités d'accompagnement des structures culturelles par les agences et les subventions qui leur sont directement accordées par les collectivités publiques.

S'agissant de l'action de la collectivité territoriale en qualité d'opérateur, la commission demeure dubitative sur le choix opéré par le Conseil régional.

En effet, en la matière, les orientations budgétaires posent questions : le Conseil régional a-t-il vraiment vocation à être un opérateur, un programmeur de projets culturels ? Ne doit-il pas plutôt être un soutien aux porteurs de projets ? Faire ce choix n'équivaut-il pas à participer d'une certaine manière à une croissance artificielle des coûts des projets, tous opérateurs confondus ?

Si pour la commission, l'initiative n'est pas, en soi, à rejeter ; vu la petitesse du territoire, la situation économique très contrainte de l'ensemble des acteurs, il faut craindre les effets pervers d'une telle politique. En effet, il a été pratiquement partout constaté que dès que les collectivités s'impliquent en tant qu'opérateur, les coûts croissent notamment du fait du recours aux appels d'offre et de la solvabilité supposée de l'opérateur qui génèrent chez certains professionnels une posture de pratique de tarifs plus élevés.

Par ailleurs, sur le fond, ce choix de politique ne relève t'il pas d'une politique publique d'animation incombant davantage aux communes qu'au Conseil régional ? Ne vaudrait-il pas mieux accompagner les communes dans cette démarche tout en les incitant à associer à ces partenariats des acteurs privés (entreprises et/ou associations) pour la conduite de telles politiques ?

S'agissant de la démocratisation culturelle, la commission note que les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 exprime une volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous dont elle ne peut que se réjouir.

Cependant l'axe privilégié par la Région d'une politique de diffusion du spectacle vivant en extérieur est questionnable sur plusieurs aspects.

Sur le plan du coût, les directeurs de salles font le constat que ce procédé a un coût deux fois supérieur à celui de la représentation d'une pièce dans une salle en ordre de marche. À l'inverse, il repose sur un principe de gratuité qui exclut la mise en place de billetterie et donc toute recette directe de la part du public, entraînant un déficit accru de l'opération.

Sur le plan artistique, cette orientation, conjoncturelle de la Région pourrait avoir une influence sur la nature de la création. Habituellement le créateur envisage son spectacle dans une salle, avec un plateau adapté, une création lumière, sonore et une relation intime à son public. S'il fait le choix d'une création en extérieur, celui-ci doit répondre à sa logique créative et non à des facilités de financement potentielles.

De plus, la réelle démocratisation culturelle s'opère lorsque le public se déplace dans une salle de spectacle et que cet acte devient systématique. L'obtention d'une qualité culturelle est favorisée par le lien qu'un créateur peut constituer avec un programmateur et le public de son théâtre.

La commission, partant du principe qu'un acte créatif ne peut être déterminé par des contraintes financières privilégiant telle ou telle forme, préconise davantage de renforcer le rôle des médiateurs culturels qui ont vocation à générer une diversification des publics de salles et à les familiariser avec l'acte de création, la question étant l'approche du public et son rapport à la salle et aux spectacles en général.

Enfin, en ce qui concerne la mobilité internationale, pour la commission, cela se fera lorsqu'il y aura une concordance entre l'adéquation de l'œuvre proposée aux critères de la demande internationale, les opérateurs et la reconnaissance du public.

S'agissant de l'intervention de la Région en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels, la commission prend bonne note des dispositifs qui seront appliqués en 2015 en matière de prise en charge des frais pédagogiques et d'aide pour la formation des Réunionnais aux métiers artistiques et culturels.

Elle espère cependant que les conditions d'accessibilité définies seront telles qu'elles ne freineront pas, voire n'empêcheront pas l'accès du plus grand nombre à ces formations. S'agissant de formation professionnalisante, les critères appliqués, à juste titre, dans d'autres dispositifs généreraient dans ce cas une exclusion paradoxale, eu égard aux objectifs définis, notamment en ce qui concerne les critères sociaux d'éligibilité et de plafonnement des ressources.

Par ailleurs, les membres de la commission « Vivre ensemble » pensent que l'attribution d'une allocation mensuelle aux stagiaires locaux qui sont également confrontés à certains frais (transport, loyer, etc.) serait objective et équitable.

Enfin, la commission rappelle l'importance du financement des stages et résidences de formation. Elle demande à la Région un soutien plus important des petites structures privées ou

associatives qui ont un savoir-faire reconnu, mais ne bénéficient pas ou peu de l'aide des autres collectivités.

Ces formations ont révélé les potentialités de certains stagiaires qui ont opté très rapidement pour le statut d'intermittents du spectacle.

S'agissant de la politique régionale en faveur de la littérature réunionnaise, la commission se félicite de la mise en place du Schéma régional du Livre et de la Littérature réunionnaise et ne peut qu'approuver les axes définis. La valorisation de la littérature réunionnaise passe d'abord par la (re)connaissance des Réunionnais eux-mêmes de leur patrimoine littéraire. Pour la commission, les sociétés de diffusion, l'Éducation nationale et les médias sont des puissants vecteurs en la matière. Par ailleurs, la professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre doit également profiter à la littérature locale.

En matière de promotion, la commission « Vivre ensemble » suggère à la Région de s'appuyer, outre les médiathèques sur les lieux de proximité, notamment les Cases à lire, les Maisons de quartier.

Elle relève et approuve enfin la mise en exergue par la Région de l'importance du rôle du « *tissu associatif reconnu sur lequel il est nécessaire de s'appuyer* ».

S'agissant des événements culturels, la commission suggère, à l'heure où la Région met en place son plan d'actions du Schéma régional du Livre et de la Littérature réunionnaise, qu'elle inclus dans la célébration locale des événements nationaux, au même titre que la Fête de la musique, « le Printemps des poètes », événement culturel national, qui se déroule du 8 au 24 mars et qui a pour « *vocation de sensibiliser à la poésie sous toutes ses formes* », ou encore « la journée mondiale de la poésie » (le 21 mars), proclamée par la Conférence générale de l'organisation des Nations unies « *pour l'éducation, la science et la culture* » en octobre-novembre 1999.

Pour mémoire, tout comme la Fête de la musique, la première édition du Printemps des poètes a été lancée en mars 1982 par Jack LANG, alors ministre de la Culture. En raison du manque de soutien aux associations et de la méconnaissance de la littérature réunionnaise par les collectivités locales, le « Printemps des poètes » fêté dans toutes les villes pendant les années 80, a peu à peu sombré dans l'oubli. Ce qui pour une île qualifiée d' « île des poètes » peu sembler paradoxal.

La commission pense qu'en inscrivant « le Printemps des poètes » en tant qu'événement culturel, la Région Réunion contribuera à relancer l'écriture poétique, notamment chez les plus jeunes, car les grands poètes de cette île ne « poétisent » plus depuis quelques années déjà.

Sur les systèmes d'information

La commission salue l'approche dynamique développée par le Conseil régional pour mener une vraie politique numérique à La Réunion avec la finalisation du déploiement de la fibre optique dans le cadre du plan régional pour le très haut débit.

Elle note avec satisfaction que cette dynamique prend réellement en compte le numérique et son usage dans la vie quotidienne des Réunionnais. À l'instar de ce qu'elle fait pour le Plan Ordinateur Portable, le Conseil à travers son projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015 participe à une réelle démocratisation du numérique.

Toutefois, la commission regrette l'abandon du projet « serveurs de cache » dans le cadre de la continuité territoriale numérique, car même si un deuxième câble sous-marin est prévu à terme, son installation et son fonctionnement nécessiteront plusieurs années. Les « serveurs de cache » auraient pu être immédiatement opérationnels et optimiser la transmission de données internet entre La Réunion et le reste du monde, tant en termes de capacité que de quantité.

Commission 2 « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

Sur la forme, si la commission peut comprendre le souci qu'a eu la collectivité régionale de regrouper les différents secteurs « Formation, Éducation, Mobilité, Sport, Culture, Patrimoine culturel, Égalité des chances » dans un même chapitre, elle constate malheureusement que l'organisation des parties pour les secteurs relevant de son champ de compétence, en particulier la Formation professionnelle et l'Apprentissage ne facilite pas la lecture du document. La commission note également que certaines actions sont peu développées voire ont disparu. Est-ce dû à cette nouvelle présentation ? Pour la commission, le document perd en clarté et en lisibilité.

Sur le fond, la commission note que pour l'exercice 2015, la collectivité régionale entend poursuivre une politique éducative et de formation professionnelle très ambitieuse. Elle ne peut que partager une telle volonté. Aussi elle espère que ces choix d'investir dans la jeunesse et la formation des Réunionnais trouveront, dans le prochain budget primitif, une traduction financière à la hauteur des enjeux et des objectifs fixés.

1 L'ÉDUCATION

Les orientations 2015 en matière éducative s'inscrivent dans la continuité du projet de mandature mais également dans un contexte réglementaire en évolution qui confère à la collectivité régionale de nouvelles compétences et par conséquent, de fortes responsabilités. La commission encourage la collectivité à mobiliser les moyens nécessaires pour pouvoir répondre à ses obligations légales. L'effort consenti pour mener ses actions volontaristes est également à poursuivre.

1.1 La construction, la réhabilitation et la maintenance du bâti scolaire

L'élaboration du nouveau schéma directeur des lycées donne l'occasion à la collectivité régionale de tendre davantage vers des lycées de taille humaine (maximum 1000 élèves).

S'agissant de la maintenance du bâti scolaire, la commission invite la collectivité à maintenir son effort financier en direction des établissements scolaires. L'installation de nouveaux équipements tels que les ascenseurs grèvent en effet le budget de fonctionnement de certains établissements. Il est important qu'ils puissent disposer de crédits nécessaires à l'entretien de tels équipements et que cette maintenance puisse être réalisée à terme par les EMATT¹.

La commission recommande à la collectivité régionale d'être particulièrement vigilante dans le choix des entreprises chargées de réaliser les travaux de construction et de réhabilitation dans les lycées.

1.2 La carte des formations professionnelles initiales

Dans un souci d'éviter les orientations par défaut en particulier des bacheliers professionnels, la commission est favorable au développement du nombre de places en BTS mais aussi en DUT avec des prolongements possibles en licences professionnelles. De même, elle souscrit à la démarche nouvelle de travailler de manière étroite avec les branches professionnelles et les établissements scolaires pour mieux adapter l'offre de formations.

¹ Équipe mobile d'adjoints techniques territoriaux

1.3 L'accompagnement des lycées dans la gestion des missions techniques

L'élaboration d'un référentiel des emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement avec la rédaction de fiches métiers est une initiative que la commission salue. Elle espère que cette première étape donnera lieu à une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans ce domaine.

Elle relève également la programmation au plan de relance, en 2015, des cafétérias publiques. Concernant le montage de ce projet, la commission suggère d'étudier la possibilité de confier la gestion de cette activité à des prestataires privés avec obligation pour ces derniers de respecter un cahier des charges strict, en particulier en matière d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

1.4 Les mesures d'accompagnement visant la réussite éducative

La commission partage le constat de la collectivité régionale sur la maîtrise des langues et salue la mise en place d'un plan anglais. Cependant, elle s'interroge sur le choix de cibler plus particulièrement les élèves des classes de CM2. Il faut espérer que la présence d'assistants de langue ne viendra pas palier le manque d'enseignants habilités à enseigner l'anglais.

Pour rappel, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 précise que « *Tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère.* » Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Aussi la commission plaide-t-elle pour la mise en place d'un plan anglais plutôt destiné aux élèves de maternelle, c'est-à-dire en amont de la pratique obligatoire des langues vivantes. Le bain linguistique proposé par un « expert² » en langues serait en effet davantage profitable aux enfants de cette classe d'âge (3-5 ans) dans la mesure où ils ont plus de facilité à reproduire des sons nouveaux (fixation de la façon de prononcer et d'articuler).

1.5 Les actions éducatives menées en faveur de l'égalité des chances

La commission relève avec intérêt la poursuite de la politique numérique dans les lycées. L'équipement des établissements en zones wifi et en liaisons très haut débit ne peut qu'inciter les enseignants à utiliser davantage l'ordinateur en classe. Qu'il s'agisse du « Plan ordinateur portable » ou de l'expérimentation de tablettes tactiles, ces actions sont importantes pour le développement des usages numériques dans les lycées.

La commission réitère son souhait de voir la collectivité s'acheminer vers une réflexion sur la gratuité des manuels scolaires, avec les partenaires concernés.

2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

2.1 Accompagnement des structures œuvrant dans l'accueil, l'information et l'orientation

Inscrite aux priorités du CPRDFP, la VAE est aujourd'hui largement promue dans la plupart des plans de formation et démarches GPEC des entreprises. Aussi, la commission regrette que la Région ne fasse pas mention des actions qu'elle devra conduire pour accompagner les candidats à la validation des acquis de l'expérience alors que cette compétence est aujourd'hui renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle.

² L'assistant en langues apporte son expertise culturelle et linguistique

2.2 Accompagnement par la formation professionnelle des publics en difficulté

L'organisation des parties et sous parties laisse supposer que les dispositifs de lutte contre l'illettrisme (LCI) sont :

- la LCI à visée professionnelle ;
- les ateliers et chantier d'insertion (Aci) ;
- les ateliers d'apprentissage en Autonomie (3A) ;
- le service civique ;
- le dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- les actions spécifiques visant le public carcéral.

Or, outre la LCI à visée professionnelle, chacun des autres dispositifs ne s'adresse pas uniquement à un public en situation d'illettrisme. La commission regrette ici aussi le manque de clarté du document ; les actions propres à la LCI restent difficiles à appréhender.

La commission encourage cependant la reprise des Ateliers d'apprentissage en autonomie et des actions préparatoires à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics en difficulté ainsi que la poursuite des actions de redynamisation sociale.

De même, la démarche d'évaluation des dispositifs en matière de LCI lui paraît légitime. Après une phase d'enquête conduite en 2013, les conclusions du rapport POLLEN Conseil ont été présentées au début de l'année 2014. La commission constate avec intérêt que la collectivité régionale s'engage à mettre en œuvre dès 2015 les préconisations formulées dans le cadre ce rapport. Elle aurait cependant apprécié davantage d'éléments, notamment sur la reprise ou non en 2015 des « Ateliers-Clés » (ex-APLI), actions suspendues en 2014 du fait de l'audit. Ces éclairages auraient permis à la commission de préciser son avis.

En outre, elle attire l'attention de la collectivité sur le fait que l'attribution tardive des actions LCI à visée professionnelle pénalise le fonctionnement des organismes de formation. Elle recommande un réajustement en 2015.

La commission note par ailleurs la volonté de pérenniser les « cases à lire ». Si ces structures présentent un intérêt certain (accueil d'un public très hétérogène, création de lien social dans les quartiers), la commission insiste sur le fait que ce ne sont pas des organismes de formation. Même si la collectivité entend professionnaliser les agents, il s'agit bien d'animateurs qui interviennent sur ce dispositif. Ils ne peuvent se substituer aux formateurs LCI. L'évaluation du dispositif est de ce point de vue opportune et ses conclusions attendues.

La commission encourage d'ailleurs la collectivité à poursuivre ses démarches de suivi et d'évaluation de sa politique publique, en particulier les évaluations menées en externe.

De même, elle souligne la nécessité de professionnaliser les services d'accueil et d'orientation afin de leur permettre de mieux identifier les attentes et orienter en connaissance les publics qu'ils reçoivent.

Enfin, le CPRDF 2011-2015, dans une volonté d'un service public conforme au droit communautaire, prévoit un passage du « marché » aux « conventions de mandatement » par la mise en place d'un Service régional de la formation professionnelle, dans le cadre d'un service d'intérêt économique général. Cette mise en œuvre est-elle prévue en 2015 ?

2.3 L'implication régionale dans la lutte contre les exclusions pour une plus grande cohésion sociale

La commission relève l'implication de la Région dans le cadre des contrats urbains aux côtés des autres partenaires (État, communes et département).

2.4 L'accompagnement du développement de l'Économie sociale et solidaire

La commission salue la création d'un fonds d'innovation sociale visant le financement des investissements matériels des structures mettant en œuvre des projets innovants.

3 LA MOBILITÉ

La commission regrette la disparition des « sessions d'adaptation à la mobilité ». D'une durée d'une à deux semaines, ces sessions de préparation visaient l'acquisition de repères nécessaires et essentiels à une mobilité réussie. Celles-ci ayant été arrêtées en 2013, du fait de la compétence de l'État, la commission demande à la Région la réinscription de ces actions dans ses orientations.

Par ailleurs, la commission réitère son intérêt pour la création d'un programme d'échanges en direction des pays de l'océan Indien (Erasmus plus océan Indien).

4 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

La commission note tout d'abord le nouveau cadre de travail dans lequel va s'exercer l'action régionale. Alors que la Région avait jusqu'en 2013 pratiqué une politique volontariste sur une compétence qui n'était pas la sienne, elle s'est vu confier en vertu de la loi du 22 juillet 2013 de nouvelles responsabilités en matière d'enseignement et de recherche. En outre, elle assure la fonction nouvelle d'autorité de gestion du PO FEDER au titre de la loi du 27 janvier 2014. C'est là un « tournant » dans l'action régionale au profit du territoire.

Sur les axes prioritaires présentés, ses observations sont les suivantes :

4.1 L'enseignement supérieur : une jeunesse tournée vers la réussite et l'excellence

4.1.1 La réussite des étudiants

L'objectif visé de 50 % d'une classe d'âge obtenant un diplôme est très louable, au vu des résultats actuels (22 % de taux de réussite en L1 à La Réunion contre 46 % en moyenne nationale) et de la composition du public étudiant (25,8 % des primo-inscrits à l'université de La Réunion sont issus du baccalauréat professionnel en 2012). La commission souscrit donc à cette orientation. L'accompagnement des formations d'excellence et le développement de filières technologiques vont ainsi en ce sens.

Toutefois, au regard de l'hétérogénéité des publics, elle souhaite que la collectivité régionale accompagne également les projets innovants des différentes unités de formation qui visent à mieux accueillir les publics en difficulté. La Région pourrait ainsi soutenir une proposition de propédeutique³ établissement portée par les composantes et adaptée à leurs besoins. Cette aide serait une judicieuse et opportune solution pour atteindre l'objectif fixé.

³ Première année d'études supérieures visant à préparer l'étudiant pour de futurs enseignements

4.1.2 *Le schéma régional de l'enseignement supérieur*

La commission souhaite que ce schéma soit précédé d'une « mise à plat » de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une mise en perspective efficace. Aussi, elle recommande à la collectivité d'engager un large dialogue avec les partenaires (Université de La Réunion, Académie), les usagers (étudiants, associations d'étudiants, de parents d'élèves, parents...) et les acteurs économiques, culturels et sociaux ; le CCEE pour sa part, s'y associerait volontiers.

4.1.3 *Le soutien à une recherche de haut niveau*

La commission prend acte de la poursuite des interventions en faveur du soutien à la recherche. La reconduction d'appels à projets dématérialisés auprès des laboratoires de recherche étant maintenue, la commission souhaite savoir combien de laboratoires ont obtenu cet appui et à quel niveau d'engagement. Des éléments de bilan de ces appels à projets seraient les bienvenus. Il est aussi important que cet appui à la recherche vienne conforter la politique d'établissement.

Par ailleurs, la pertinence des allocations régionales de recherche de doctorat ainsi que celle des allocations post-doctorales n'est plus à démontrer. La récente mise en place à l'université de La Réunion du « Doctorat européen » mériterait d'être accompagnée par la collectivité régionale au niveau des stages de 3 mois à effectuer dans un pays de l'UE. Enfin, toujours dans l'optique d'une recherche de haut niveau mais également couvrant tous les domaines, la commission renouvelle son souhait de voir une réflexion s'engager sur la problématique des étudiants en thèse qui ne peuvent bénéficier des 25 allocations annuelles.

4.1.4 *Les formations supérieures*

Le soutien au DAEU et au CPESIP avec pour ce dernier la création de deux nouvelles voies (concours sanitaire et social, préparation au DUT), le développement de partenariats avec de grandes écoles sont des actions que la commission partage.

La politique sportive et de la vie associative de La Région.

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2015, par la commission 3 « Cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), appelle les remarques suivantes :

Concernant la nouvelle présentation du rapport, la commission a du mal à discerner la répartition des différents champs traités.

1 L'ÉDUCATION POPULAIRE

La commission réitère son constat sur le manque de réflexion et l'insuffisante prise en considération de l'Éducation populaire par la collectivité régionale.

Or, l'aggravation du contexte social, les problématiques accrues liées à la jeunesse et l'insertion, sont autant d'indicateurs qui doivent inciter les collectivités locales, indifféremment de la question des compétences, à définir les modalités d'une véritable politique de soutien au profit des acteurs de l'Éducation populaire, dans sa globalité. La question du maintien de la paix sociale concerne l'ensemble des responsables politiques réunionnais et nécessiterait, de la part de la Collectivité régionale, un engagement affirmé.

Aussi, la commission informe la collectivité que le CCEE a souhaité jouer pleinement son rôle d'instance consultative sur cette thématique. À cet égard, une réflexion est menée, conjointement avec le CESER (Conseil économique social et environnemental régional) de La Réunion, depuis le début de cette année. Celle-ci a débouché concrètement sur un appel public en faveur de la défense de ce secteur ainsi que des rencontres avec les décideurs locaux afin de :

- les sensibiliser sur la gravité des conséquences liées à la quasi-disparition de l'Éducation populaire des politiques publiques et sur l'urgence à la prendre en considération comme un vecteur essentiel de développement humain ;
- les convaincre sur la nécessité d'agir à travers cet outil.

2 LE SPORT

Concernant les autres aspects de la politique régionale en matière de sport et de vie associative, la commission salue la volonté de la collectivité de porter une attention particulière sur les actions en faveur du sport-santé, notamment celles liées à la prévention des fléaux par le sport. Considérant la prégnance, au niveau local, des pathologies telles que le diabète, l'obésité... Cette approche s'inscrit dans une véritable démarche de santé publique.

2.1 Le soutien au développement des organismes sportifs régionaux

Au titre de cette disposition, la commission relève que s'agissant des programmes d'intervention sortant du cadre purement sportif et dont les finalités constituent un enjeu majeur pour le développement économique, social et culturel de l'île, ils pourront bénéficier du concours de la collectivité selon les disponibilités budgétaires.

La commission préconise que de tels programmes, qui, selon les critères mêmes de la collectivité, représenteraient des enjeux majeurs pour le développement local, ne soient pas

tributaires d'éventuelles disponibilités budgétaires, mais plutôt inscrits en termes de priorités budgétaires.

2.2 La formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif au niveau local et national

Il est indiqué que la collectivité accompagnera sur la base des thématiques identifiées dans l'étude sur la vie associative, quelques projets de manifestations faisant la promotion du bénévolat. Si la commission, en charge de la question associative au CCEE, ne peut qu'accueillir favorablement cette initiative, elle s'interroge toutefois sur l'appel à projet thématique, dont la Région souhaite « appuyer la mise en œuvre ». En effet, l'annonce ainsi formulée, ne permet pas de situer le positionnement de la collectivité vis-à-vis de ce dispositif (est-ce qu'elle sera porteuse de l'appel à projet ou le fera-t-elle porter par un organisme ?).

2.3 Le soutien aux projets sportifs associatifs

La commission prend note de la volonté de la collectivité de soutenir les projets dont la thématique vise à valoriser la dimension sociale de l'individu. Elle salue également les actions en faveur de la femme, mais aussi de la santé et des personnes en situation de handicap. Elle espère toutefois que ces orientations seront suivies d'effets à la hauteur des ambitions affichées.

2.4 Mobilité des acteurs

Dans ses précédentes orientations budgétaires, la Région avait exprimé le souhait de réaliser un état des lieux précis de l'ensemble des actions qu'elle finance, en termes de mobilité sportive à La Réunion. À la lecture des orientations pour 2015, la commission constate qu'il n'est pas fait référence à cet audit. Cette situation interpelle la commission pour qui, il est urgent que cette étude puisse se réaliser, afin de disposer d'une meilleure lisibilité sur les dispositifs en vigueur et leurs mises en œuvre. Ceci d'autant plus que les charges liées à la mobilité, viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités. Devant cette problématique, la commission rappelle sa proposition liée à la mise en place d'un pacte territorial, sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État, en termes de mobilité des sportifs et des socio-éducatifs.

2.5 Les Jeux des îles de l'océan Indien

La commission tient à saluer la mobilisation de la collectivité, tant au niveau financier que logistique ainsi que son rôle moteur, dans le cadre de la préparation de la 9^{ème} édition des Jeux des îles de l'océan Indien.

2.6 L'Agenda 21 du sport, étude sur les équipements des sports de nature...

La commission salue la pertinence des différents dispositifs et études figurant dans les perspectives de la collectivité pour 2015.

Par ailleurs, elle attire l'attention de la collectivité sur le fait que d'autres études en matière de sport de nature sont lancées simultanément par la DJSCS et le Conseil général, dans le cadre de la CDESI⁴. De même, un état des lieux des sports de nature a également été réalisé par le CROS.

Aussi, la commission préconise une articulation projet sportif et projet territorial intelligente et inclusive, afin d'intégrer tout projet sportif dans un projet territorial global.

⁴ Commission départementale des espaces, sites et itinéraires

Si une telle intégration n'est pas pensée, on prend le risque de faire des opérations ponctuelles qui peuvent avoir quelques effets à court terme, mais ne générant pas un développement territorial équilibré, harmonieux et durable.

La commission avait déjà attiré l'attention de la collectivité sur l'élaboration de schémas territoriaux. Ceci en vue de garantir une cohérence d'ensemble, pour éventuellement mettre en avant les priorités en fonction des besoins du mouvement sportif et aussi en termes d'aménagement ou de rééquilibrage du territoire. De plus, la commission insiste sur la mise en place d'une instance de concertation regroupant les parties prenantes au sein d'une conférence régionale du sport, pour aboutir à une véritable stratégie territoriale de développement du sport.

Commission 4 « Développement territorial »

Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2015, par la commission « Développement territorial », à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme), appelle les remarques suivantes :

1 AMÉNAGEMENT

1.1 Le SAR

La commission relève que le SAR, document directeur, a été l'objet d'accompagnement auprès des élus et des techniciens des communes. Cette volonté de pédagogie est à souligner même si la plupart des communes peinent encore à mettre leur PLU en compatibilité avec le document régional et cela, alors que la procédure de modification est annoncée.

1.2 Le territoire des Hauts : une nouvelle gouvernance partagée

La commission note, face à la disparition programmée du Commissariat à l'aménagement des Hauts (CAH), l'engagement de la collectivité pour maintenir la cohésion des politiques grâce au COSDAH et les mises en œuvre qui en découlent avec une organisation administrative ad hoc. Cette démarche reste essentielle car les différents efforts entrepris dans les Hauts devront être poursuivis, au regard notamment du contexte démographique attendu (plus de 300 000 habitants⁵ dans les Hauts d'ici 2020). De même, le rééquilibrage Hauts-Bas, sur de nombreux points, reste encore fragile (désenclavement, création de pôles urbains structurés, précarité économique).

Aussi, la commission incite la collectivité à se porter garante d'un développement harmonieux des Hauts et en adéquation avec les attentes des populations. Elle rappelle également que face aux nombreux défis qui se posent à l'ensemble de l'île, les Hauts possèdent des ressources et des atouts importants : des espaces pour l'accueil de la croissance démographique, une agriculture moderne, un tourisme rural en plein essor, un patrimoine naturel et un cadre de vie exceptionnel, qu'il convient de valoriser dans un objectif de développement durable.

2 ROUTES, TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS

2.1 Les routes

Dans ses avis précédents, la commission avait souligné l'importance de la réalisation de parking relais sur la route des tamarins pour favoriser le dispositif du co-voiturage. Aussi le début des travaux de construction de parking relais sur les échangeurs Colimaçons et l'Hermitage est un signe fort, très attendu par la commission.

La commission note que la région poursuit ses opérations de requalification des routes avec notamment celle de la route des plages, des laves, des plaines, la route de Cilaos, et la route du volcan. Elle s'étonne toutefois que la route du Maïdo soit absente de cette énumération alors que paradoxalement elle draine un des flux touristiques les plus importants.

La commission relève que, certaines communes continuent à solliciter la réalisation de giratoires bien qu'elles soient situées en milieu rural. Est-ce toujours la réponse adaptée ?

La liaison col de Bellevue-Saint-Pierre mériterait un maillage entre les routes départementales et communales, les chemins vicinaux et la route nationale 3.

⁵ Source : Centre de ressources régional Villes et Hauts

Enfin, la commission réitère une proposition faite depuis plusieurs années par le CCEE : celle de la création d'un Office de la route dont la mission principale serait d'imaginer et de réaliser un Plan de circulation sur tout le territoire de l'île, regroupant les différents niveaux de compétence en matière routière : national, départemental, communal et forestier.

2.2 Le Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) et le Schéma régional de l'intermodalité (SRI)

La commission note avec intérêt l'ensemble des actions développées dans le cadre du SRIT (TEE⁶, RRTG⁷, parking relais, PDIA⁸, PRV-VVR⁹, SMTR¹⁰...) ainsi que la mise en place prochaine du Schéma régional de l'intermodalité. Cette démarche globale devrait concourir, à terme, à pouvoir offrir aux Réunionnais, conformément au souhait de la commission, une alternative à l'utilisation de l'automobile dont l'impact sur le foncier est évident. La commission relève également l'objectif ambitieux du SRIT d'atteindre une part modale des transports collectifs de 15 %, à l'horizon 2030, celle-ci se situant autour de 5 % en 2010.

Au regard de ces éléments, la commission souhaite sensibiliser la collectivité sur la nécessité d'associer un important volet communication, notamment à l'attention du grand public, à ce type de schéma. En effet, l'utilisation des transports collectifs et autres modes de déplacement alternatifs, nécessite d'opérer, suffisamment tôt, un changement de mentalité auprès des usagers, qui ne peut se décréter du jour au lendemain. Bien au contraire, c'est un travail long et complexe, surtout à La Réunion où l'utilisation de la voiture reste prédominante, voire dans certains cas sacralisée. Aussi, ce travail de préparation doit être mené bien en amont de la livraison des différentes infrastructures, si ce n'est quasiment, en parallèle à la réalisation des différents projets. Considérant le degré réel d'avancement des projets de la collectivité dans ce domaine, la commission estime opportune, la mise en place rapide d'une importante campagne d'information du public, sur les enjeux liés à la problématique du transport et des déplacements, à La Réunion.

Par ailleurs, en écho au souhait de la collectivité, de vouloir développer une offre de transport en commun performante, la commission souhaite pointer certaines anomalies persistantes à ce jour, notamment sur le plan de la liaison Sud-Nord, par bus. En effet, la première desserte en bus (express) quitte Saint-Pierre à 04 h 30 pour arriver à 06 h 15 à Saint-Denis (après 7 arrêts). La seconde quitte elle le Sud, à 06 h 15, pour arriver à 08 h 30, dans le Nord après autant d'arrêts.

Deux constats s'imposent alors:

- 1) Il n'y a toujours pas, à ce jour, de véritable service « express » entre le Sud et le Nord, permettant d'offrir un temps de parcours raisonnable ainsi qu'un départ et une arrivée à des horaires fonctionnelles, à une personne souhaitant se rendre sur son lieu de travail en bus. Le service Z'éclair (mini bus express) ne permet pas de pallier à ce problème, avec sa capacité de siège nettement insuffisante (7 sièges toutes les 30 minutes à partir de 06 h 00, sans possibilité de réservation).
- 2) De telles pratiques ne peuvent que dissuader le public qui doit effectuer ce trajet et desservir l'image des transports collectifs, en général. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il suffit d'observer les déplacements pendulaires sur l'axe Nord-Sud, notamment aux heures de pointe, pour constater l'existence d'une clientèle potentielle.

⁶ Trans éco express

⁷ Réseau régional de transport guidé

⁸ Plan de déplacement inter administration

⁹ Plan régional vélo – Voie vélo régionale

¹⁰ Syndicat mixte des transports de La Réunion

Ces problématiques ne relevant pas certes, directement des compétences de la collectivité régionale, la commission souhaite toutefois, que celle-ci, en sa qualité de chef de file dans le domaine de l'intermodalité, puisse y apporter des réponses rapides au travers du Syndicat mixte des transports de La Réunion, dont elle a impulsé la création.

2.3 Le transport par câble

La commission note que dans le cadre de la mise en œuvre des actions du SRIT, des études d'opportunité et de faisabilité de réalisation d'un transport par câble, sont en cours sur trois secteurs contraints et/ou enclavés : la traversée de Saint-Denis, Salazie et Cilaos.

La commission réitère son souhait de voir le cirque de Mafate, faire également l'objet d'une telle étude, dans la mesure où c'est par excellence, le lieu habité le plus enclavé de l'île, plus que les trois secteurs cités précédemment.

Consciente des contraintes réglementaires en vigueur, la commission estime toutefois qu'un juste équilibre doit être trouvé entre la dimension environnementale et un nécessaire désenclavement humain, sanitaire et économique du Cirque. La commission rappelle qu'un tel dispositif de transport aurait, par ailleurs, l'avantage :

- de renforcer l'attractivité touristique du site (vue du ciel) ;
- se conformer aux dispositions de la loi sur l'eau (protection de la Rivière des Galets) ;
- d'éviter l'entretien et la reconstruction de la piste après chaque catastrophe naturelle ;
- d'aider à une meilleure gestion des déchets du Cirque.

3 TOURISME

Pour la commission, le tourisme à La Réunion reste un secteur prioritaire doté d'un fort potentiel de développement. C'est la raison pour laquelle, malgré des résultats qui ne sont pas encore à la hauteur des attentes, il convient de maintenir une politique volontariste et un soutien régional affirmé, au profit de ce secteur.

Les différentes actions engagées par la collectivité vont dans le bon sens et nécessiteront un certain délai avant de produire pleinement leurs effets. Pour la commission, la levée d'un certain nombre de freins structurels a toujours été identifiée comme une des conditions nécessaires au développement du tourisme à La Réunion. L'assouplissement des procédures d'obtention de visas en faveur des voyageurs en provenance de l'Afrique du Sud, la Chine et l'Inde s'inscrit dans cette démarche. Il conviendra de poursuivre et de l'étendre aux autres bassins de clientèle potentielle.

La réduction du nombre d'interlocuteurs auxquels doivent faire face les porteurs de projets touristiques, constituait une des priorités identifiées, au travers des entretiens avec les professionnels du secteur, dans le rapport sur le tourisme¹¹, réalisé par le CCEE. Aussi, la commission salue la nouvelle structuration en « guichet unique » de ses services instructeurs, mise en place par la collectivité.

Un autre élément identifié dans le rapport sur le tourisme du CCEE, était la considération du marché local comme un marché prioritaire ou tout au moins complémentaire. Aussi, la commission note avec satisfaction, que la collectivité indique son intention d'exploiter cette piste du « tourisme domestique » pour développer le secteur touristique.

Cette orientation peut par ailleurs constituer un élément de réponse à la nécessité de placer le Réunionnais au cœur de la stratégie touristique, autre recommandation issue du rapport du CCEE. Dans cette optique, il conviendrait alors d'adapter les cadres d'intervention du FEDER, et notamment la mesure « aménagement et équipement de sites touristiques public », en réduisant le seuil minimum d'investissement¹². Ceci afin que les petites communes rurales

¹¹ Rapport sur le tourisme à La Réunion du CCEE - novembre 2013

¹² Montant minimum de l'opération = 1 000 000 € avec la part commune fixée à 30 %, soit 300 000 €

puissent avoir les moyens financiers d'apporter la contrepartie requise et investir en matière d'aménagement, en réponse à la forte attente des Réunionnais.

Toutefois, la commission précise qu'il reste encore un grand nombre de freins à lever et notamment celui lié à la problématique de la desserte aérienne, qui constitue la clef de voûte de tout développement touristique.

Concernant la crise requin, la commission note que cet élément de contexte apparaît comme un phénomène aggravant cité dans plusieurs chapitres de ce rapport, sans pour autant discerner les moyens mis en œuvre par la collectivité pour agir fermement et efficacement contre ce risque impactant de manière significative divers secteurs :

- l'économie touristique (entreprises en faillite ou en difficulté, image dégradée de la destination) ;
- le mouvement sportif (accès au haut niveau du surfeur) ;
- l'environnement (surpopulation humaine dans les récifs coraliens).

Par ailleurs, la commission note qu'il n'est pas fait état, dans ce rapport, de la participation de la collectivité régionale, dans « le centre de ressource et d'appui dans le domaine de la gestion du risque requin » annoncé en 2015. Ce dernier était pourtant présenté comme un outil de cohérence des politiques publiques sur ce sujet, lors des dernières réunions du Comité opérationnel de réduction du risque requin (CO4R).

La commission s'étonne que cette problématique du risque requin ne soit pas inscrite à l'ordre du jour du Comité d'orientation stratégique du tourisme (COST), positionné comme un modèle de gouvernance, sur des sujets d'ordre prioritaire pour le tourisme à La Réunion.

1 ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Schéma régional climat air énergie, la commission prend acte des actions engagées depuis 2013 et 2014 répondant aux exigences des secteurs économiques, environnementaux et sociaux. Ces mesures ambitieuses¹³ et porteuses¹⁴ pour l'économie générale de La Réunion sont à promouvoir. En effet, à l'heure où la loi sur la transition énergétique est examinée devant l'Assemblée nationale, la collectivité doit se saisir de cette opportunité pour solliciter et encourager les filières locales à se développer. Ainsi lorsque des scénarii¹⁵ de l'Insee¹⁶ montrent qu'au 1^{er} janvier 2030, La Réunion atteindra le million d'habitants, la commission peut légitimement inviter la collectivité à se positionner en acteur éco-responsable notamment en matière d'urbanisme¹⁷ et d'aménagement équilibré du territoire.

S'agissant du volet air du SRCAE, la commission relève l'effort de la Région à poursuivre en 2015 sa politique de réduction de gaz à effet de serre. Cela se traduit par la mise en place de modes de transports plus respectueux de l'environnement et par le financement de nouveaux dispositifs de surveillance de la qualité de l'air (mission confiée à l'Observatoire réunionnais de l'air). La commission aurait également souhaité que la collectivité rappelle dans ses orientations budgétaires les objectifs chiffrés fixés en matière de réduction de gaz à effet de serre, et de taux d'indépendance énergétique,...

S'agissant des risques naturels la commission note que la Région poursuit son appui à l'observatoire des risques naturels et aux actions qui seront portées par cette structure. Celle-ci vise en effet à fédérer les différents acteurs des risques naturels. La création de la plate-forme des risques naturels (pôle d'excellence en géosciences) permettra de poursuivre l'ancrage scientifique et partenarial dans la thématique.

2 POLITIQUE DE L'EAU, DES DÉCHETS ET DU CADRE DE VIE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux¹⁸ est le document de référence pour les années à venir. Compte tenu du contexte particulier de La Réunion, l'élaboration du futur schéma (2016-2021) demande une grande capacité à anticiper sur le maintien et l'amélioration de la qualité des masses d'eau pour enfin sécuriser la distribution d'eau potable et soutenir sa production. La commission encourage la collectivité à prendre toute sa place dans l'élaboration du Schéma notamment sur le volet préservation et rétablissement de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

La commission note avec intérêt l'intervention de la collectivité dans le domaine de l'eau qui se traduira par une potabilisation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable et à la construction des réserves de grande capacité dans les Hauts. La commission souscrit à cette démarche tendant à l'amélioration du confort des usagers.

¹³ Généralisation de l'eau solaire, améliorer l'efficacité énergétique de 10 % en 2020 en 20 % en 2030, atteindre 50 % à 60 % des logements équipés en eau chaude solaire en 2020...

¹⁴ Adoption des modes constructifs adaptés, développer des réseaux électriques intelligents...

¹⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=12251%20

¹⁶ Institut national de la statistique et des études économiques

¹⁷ Constructions éco responsables.

¹⁸ SDAGE

Sur la question des déchets industriels, la commission note la volonté de la collectivité à poursuivre sa politique de réduction de déchets à la source. L'importation de marchandises non recyclables sur place devrait être limitée au strict nécessaire pour ne pas faire peser sur la collectivité une charge financière et environnementale trop importante. Enfin, l'engagement de la Région sur l'économie circulaire laisse espérer une meilleure gestion des équipements en fin de vie.

3 CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE RÉUNIONNAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

La commission encourage la collectivité régionale dans sa participation à la stratégie réunionnaise pour la biodiversité. La SRB (2012-2020) se décline en six axes, tous importants. La commission souhaite tout de même insister sur l'axe relatif à la promotion d'une culture commune de la biodiversité, notamment le renforcement de l'information et la sensibilisation pour tout public à l'éducation à l'environnement et au développement durable, condition nécessaire pour la compréhension des enjeux. De même, la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives, est un axe majeur. La commission souhaite un engagement plus marqué de la collectivité, sur ce qui est la première cause de perte de la biodiversité dans les îles et en particulier à La Réunion, hot-spot de la biodiversité.

À propos de la lutte contre les incendies de forêts, la commission encourage la collectivité à maintenir l'action de prévention par le biais d'éco-gardes grâce à une convention pluriannuelle et partenariale.

Absents dans les précédentes stratégies, les milieux marins et d'eau douce feront désormais l'objet d'une attention particulière, démarche à laquelle la commission souscrit pleinement. À ce propos, la commission demande à la Région de garder sa place de leader au sein de la réserve marine, outil indispensable pour la compréhension et la préservation des écosystèmes marins. De plus, l'appui « potentiel » exprimé par le mot « pourra » peut laisser penser que la Région est prête à s'engager auprès des structures associatives impliquées dans l'acquisition de la connaissance scientifique, la sensibilisation et la communication sur la biodiversité ainsi qu'à travers des actions de coopération régionale.

S'agissant du risque requin, sujet extrêmement polémique à plus d'un titre, la commission souligne que la collectivité poursuivra en 2015 ses actions en matière d'accompagnement des associations œuvrant en faveur de la réduction de ce risque. Elle encourage les actions entreprises par la collectivité telle que la pose de « drumlines », visant à trouver les meilleures solutions possibles pour sauvegarder les vies humaines...

4 RECHERCHE ET INNOVATION

La commission regrette que les informations relatives au secteur Recherche-Innovation soient dispersées dans plusieurs chapitres du document. Cet éparpillement et les redites ne donnent pas une lecture claire et cohérente des engagements de la collectivité. La réunion de l'ensemble des interventions dans le chapitre dédié lui paraît plus judicieuse en termes de lisibilité.

Dans ce domaine, la collectivité régionale s'appuie sur la réflexion menée au cours de ces derniers mois pour la mise en œuvre de la S3¹⁹ en 2015.

La commission salue la mise en place d'un « guichet unique recherche et innovation » qui devrait grandement faciliter les démarches pour les porteurs de projets. Dans un souci

¹⁹ Stratégie de spécialisation intelligente

d'efficacité, il est important que des moyens suffisants y soient affectés afin que les délais d'instruction des dossiers restent « raisonnables ».

4.1 Développer la culture de l'innovation et du partenariat

L'accompagnement par des structures d'interface reste un des moyens privilégiés pour développer la culture de l'innovation et du partenariat. La Région s'engage à poursuivre dans ce sens, ce que la commission salue. Elle préconise cependant un effort plus conséquent en direction de ces structures, en particulier du pôle de compétitivité Qualitropic dont la feuille de route pour la prochaine période de trois années doit être validée par les pouvoirs publics dans les semaines à venir, notamment par la collectivité régionale.

4.2 Conforter les équipements structurants et les programmes de recherche

La Région confirme sa volonté de conforter les équipements structurants et les programmes de recherche.

La finalisation en 2015 de la structure juridique concernant la gouvernance de l'antenne SEAS-OI sera un gage de la bonne gestion et utilisation de cette infrastructure.

Les contrats d'acquisition des images satellites pour un usage public sont financés jusqu'à juillet 2015. La question se pose donc du coût des images et de leur accès par les partenaires après cette date. La commission se questionne sur l'impact de la mise en vente des imageries au terme du financement régional.

4.3 Développer des secteurs prioritaires définis par la S3

Les orientations 2015 se concentrent sur trois domaines : l'économie du vivant, les TIC et l'éco-tourisme. La commission note la continuité en la matière ainsi que la cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente.

LISTE DES SIGLES

APLI	Atelier permanent de lutte contre l'illettrisme
CPESIP	Cycle préparatoire aux études supérieures et à l'insertion professionnelle
CPRDFP	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DUT	Diplôme universitaire technologique
EMATT	Équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
IUT	Institut universitaire de technologie
PO FEDER	Programme opérationnel fonds européen de développement régional
UE	Union européenne
SEAS-OI	Surveillance de l'environnement assistée par satellite pour l'océan Indien